

Indiquez pour chaque affirmation si elle est VRAIE ou FAUSSE :

N°	Question
1	L'État possède trois éléments constitutifs : un territoire, une population et un pouvoir politique.
2	La souveraineté de l'État s'exerce aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de son territoire.
3	L'État fédéral est une forme d'État unitaire.
4	La Côte d'Ivoire est une fédération d'États.
5	Dans un régime présidentiel, les pouvoirs exécutif et législatif sont indépendants l'un de l'autre.
6	Le Président de la République ivoirienne est élu pour un mandat de sept ans renouvelable une fois.
7	Le Vice-Président est élu au suffrage universel direct en même temps que le Président.
8	Le Conseil de Gouvernement est présidé par le Président de la République.
9	Le Sénat en Côte d'Ivoire est composé uniquement de membres élus.
10	Les Députés ivoiriens sont élus pour un mandat de cinq ans renouvelable.
11	La loi organique est soumise à un contrôle de constitutionnalité avant sa promulgation.
12	Le Parlement ivoirien ne peut se réunir qu'en session ordinaire.
13	Le pouvoir législatif est exercé par une seule chambre en Côte d'Ivoire.
14	Le Maire peut être suspendu ou révoqué par le Président de la République.
15	Le contrôle hiérarchique nécessite toujours un texte légal pour s'exercer.
16	Le Sous-préfet est nommé par décret pris en Conseil des ministres.
17	Le Chef de village est nommé par arrêté du Préfet après consultation populaire.
18	La centralisation donne une autonomie administrative aux collectivités locales.
19	La décentralisation fonctionnelle s'applique aux établissements publics.
20	Le Conseil constitutionnel peut promulguer une loi si le Président ne le fait pas dans les délais.

Corrigé : Sujet OPAJ secrétaire assistant administratif 2019 CP

1. Vrai
2. Faux
3. Faux
4. Faux
5. Vrai
6. Faux
7. Vrai
8. Faux
9. Faux
10. Vrai
11. Vrai
12. Faux
13. Faux
14. Vrai
15. Faux
16. Vrai
17. Vrai
18. Faux
19. Vrai
20. Vrai